



**Ville de Trois-Pistoles**

---

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, que :

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Trois-Pistoles pour les années 2024-2025-2026 a été déposé au bureau de la soussignée sis au 5 rue Notre-Dame Est, le 13 septembre 2023;

Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville lesdits rôles;

Une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 287 de la MRC des Basques, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 287 sont disponibles à la MRC des Basques sis au 400-2 rue Jean-Rioux.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Basques, 400-2 rue Jean-Rioux, Trois Pistoles (Québec), G0L 4K0, à l'attention de Madame Amélie Fraser.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle a été envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Trois-Pistoles, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

*Original signé* \_\_\_\_\_

Catherine Fiset, LL. B.  
Greffière